

## • CAMPING MUNICIPAL, PARC SERVOIS

Le camping municipal est ouvert depuis le 1er juillet 2020.

L'accueil est assuré par un agent communal.

Tél: 06 89 31 50 47



## • INSCRIPTIONS RENTRÉE 2020

Les familles désireuses d'inscrire leurs enfants à l'école publique de Gardonne pour la rentrée scolaire de septembre 2020 devront se présenter à la mairie de la commune de Gardonne afin de retirer un dossier d'inscription. Ce dossier est également téléchargeable en ligne sur le site : [www.gardonne.fr](http://www.gardonne.fr)

Une fois que vous aurez pris contact avec la mairie, merci de contacter l'école par téléphone au 05.53.27.91.00 ou par mail [E.gardonne@ac-bordeaux.fr](mailto:E.gardonne@ac-bordeaux.fr)

Seront inscrits à l'école, les enfants dont les familles seront nouvellement arrivées sur la commune et les enfants nés en 2017.

Les enfants nés en 2018 ne seront admis que sous certaines conditions et dans la mesure des places disponibles (vous pouvez toutefois faire une pré inscription en mairie)

Les enfants déjà inscrits à l'école en 2019-2020 n'ont pas besoin de s'inscrire à nouveau.

Merci de relayer cette information aux personnes que vous connaissez et qui seraient susceptibles d'être concernées.



## • TENNIS

Les cours de tennis sont à votre disposition au tarif de 8 € l'heure.

La réservation se fait à la mairie 05 53 23 50 70 ou à la piscine pendant les heures d'ouvertures.



## • ANIMATIONS DE LA COMMUNE

Aucune animation jusqu'à nouvel ordre



## • ÉDITO DU MAIRE

Gardonnaises, Gardonnais,

Bien que le déconfinement se poursuive doucement continuons de prendre des précautions !  
Le virus circule encore.

A Gardonne, la Poste a repris ses horaires d'ouverture d'origine depuis le 29 juin.  
Le camping municipal a rouvert le 1er juillet, la piscine municipale le 6 juillet de 14h à 19h.

A l'école, 110 enfants avaient repris la classe, et pour pouvoir suivre le protocole sanitaire et assurer les animations des agents ont été embauchés en contrat CDD.

Le Centre de Loisirs a ouvert ses portes le 6 juillet et ce jusqu'au 31 août, dans le respect des règles sanitaires.

La vie Municipale a repris également, les commissions ont été mises en place le 24 juin et 2 réunions de Conseil auront lieu les vendredi 10 juillet à 18h30 et mercredi 15 juillet à 20h30.

Je vous souhaite à tous un beau mois de juillet sans oublier les gestes barrières !  
Continuez à prendre bien soin de vous.  
Bien à vous,

Votre Maire, Pascal DELTEIL.



## • ENTRETIEN DES TERRAINS

Tous les propriétaires doivent entretenir leurs terrains (terrains agricoles, terrains naturels, autour des maisons...).

Les propriétaires doivent pratiquer le fauchage, l'élimination des taillis, des ronces... Cela doit être fait rapidement. En cas d'incendie de broussailles le propriétaire sera tenu responsable.

Les haies ne doivent pas dépasser chez le voisin ni sur la voie publique ; les règles de hauteur des haies doivent être respectées car en cas d'accident le propriétaire sera tenu également responsable.

Ayez un sens civique et citoyen : entretenez vos propriétés!

## **Le mercredi 24 juin à 20h se déroulait la réunion du conseil municipal.**

- Création des commissions municipales et désignation des membres :  
L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces Commissions Municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil Municipal.  
Il est proposé de créer 17 commissions municipales permanentes. Monsieur le Maire présidera toutes les commissions qui se composent comme suit :

### **\* FINANCES :**

*Rapporteur : Mme Hélène BEDUBOURG*

M. Michel BERNARD, Mme Séverine BORDAS, M. Frédéric GAUTHIER,  
M. Jean-Claude ROSET, M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine LALIZOU

### **\* INFORMATION - COMMUNICATION - NUMÉRIQUE :**

*Rapporteur : Mme Christine TOURENNE*

Mme Marie-Claude JAVERTZAT, Mme Séverine BORDAS, Mme Coraline ROTH,  
Mme Christine LALIZOU

### **\* ACTION SOCIALE - SANTÉ - SOLIDARITÉ et HANDICAP SENIORS :**

*Rapporteur : Mme Christine TOURENNE*

Mme Marie-Claude JAVERTZAT, Mme Séverine BORDAS, M. Sylvain CONNANGLE,  
Mme Coraline ROTH, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Christelle CHATEAUNEUF

### **\* DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT - EAU - BERGES - COURS D'EAU - FOSSÉS ET COLLECTEURS :**

*Rapporteur : M. Michel BERNARD*

Mme Marie-Claude JAVERTZAT, M. Sylvain ROOY, M. Jean-Claude ROSET,  
Mme Christelle CHATEAUNEUF, M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Christophe BAËZA,  
M. Christophe DURAND

### **\* URBANISME PLU - AGRICULTURE - DÉPLACEMENT - CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT :**

*Rapporteur : Mme Christelle CHATEAUNEUF*

Mme Marie-Claude JAVERTZAT, M. Sylvain ROOY, M. Jean-Claude ROSET,  
M. Christophe BAËZA, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Julie JACQ

### **\* ANIMATION - FÊTES ET CÉRÉMONIES - LOISIRS :**

*Rapporteur : Mme Coraline ROTH*

Mme Christine TOURENNE, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Christine LALIZOU

### **\* SPORT - PRATIQUE SPORTIVE ET DE PLEIN AIR :**

*Rapporteur : Mme Christelle CHATEAUNEUF*

Mme Marie-Claude JAVERTZAT, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER

Modification de la puissance électrique du compteur de la Boulangerie de 36 kVA à 78 kVA et plus. Financement : SDE 24 (10 000 €) COMMUNE (10 840 €) et ENEDIS (2 781.14 €).

## **Prochain conseil le vendredi 10 juillet à 18 H 30 pour la désignation des délégués pour le vote des sénateurs et le mercredi 15 juillet 2020 à 20 H 30.**



### **• PISCINE MUNICIPALE**

La piscine municipale est ouverte depuis le 6 juillet 2020 et jusqu'au 31 août 2020 de 14 H à 19 H.

La piscine sera ouverte en mode dynamique ; en conséquence vous devez arriver en tenue de bain.

Il n'y aura pas d'ouverture des vestiaires et les paniers à habits ne seront pas à dispositions.

La distanciation devra être respectée au maximum.  
Pour tous renseignements : 05 53 27 90 67.

Pour les cours de natation vous pouvez contacter directement les maîtres nageurs :

Pour juillet M. Dominique CAVOIS au 06 72 89 11 28  
et pour août M. Thomas GANDOSSI au 06 85 45 39 88.

Les leçons de natation sont à 135 € les 10 leçons plus les 10 entrées de piscine enfants ou adultes.

Des cours d'aquagym sont aussi proposés : 06 72 89 11 28.



### **• TRÈFLE GARDONNAIS**

A la fin du confinement, l'Orchestre du Trèfle a publié une deuxième vidéo sur YouTube, il s'agit d'un arrangement de la chanson "Et demain?". Voici le lien : <https://youtu.be/M01BLHA4960>

Une activité musicale, dans le respect des consignes sanitaires, a progressivement repris depuis le 18 mai et tout au long du mois de juin, tant du côté de l'école de musique que de celui de l'orchestre. La saison 2020-2021 est en préparation, des innovations devraient voir le jour, nous vous en parlerons dans un prochain Lien Gardonnais.

Les inscriptions à l'école de musique sont ouvertes, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou par téléphone : [treflegardonnais24@gmail.com](mailto:treflegardonnais24@gmail.com)

(: 05 53 27 05 47 / À : 07 68 48 11 12

- Avenant n°1 de la convention initiale du SDE 24 concernant la gestion des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public :

La commune de Gardonne ayant adhéré au groupement d'achat d'électricité 2020-2022 proposé par le SDE24, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer l'avenant n°1 à la convention initiale qui modifie l'article 3 relatif au paiement des consommations et abonnements des équipements d'éclairage public
- signer et faire signer par la trésorerie, la convention tripartite entre la collectivité, le SDE24 et la trésorerie, relative à la mise en œuvre du prélèvement pour le paiement de dépenses du secteur public local afin de faciliter le règlement de la refacturation à la commune.
- faire signer le mandat de prélèvement SEPA par la trésorerie.

- Tarifs Piscine saison 2020 – Entrées et Consommations au bar :

Les tarifs 2019 sont repris pour la saison 2020 sans augmentation :

- Enfants de + de 5 ans et de - de 15 ans :
  - 1 entrée : 1,50 €
  - carte mensuelle : 22 €
  - groupe de 10 dont 1 accompagnateur gratuit : 0,90 € par enfant
- Adultes :
  - 1 entrée : 2,70 €
  - carte mensuelle : 42 €
  - groupe de 10 dont 1 accompagnateur gratuit : 1,60 € par adulte

Les tarifs des boissons sont inchangés.

Boissons : 2 € - Glaces : 1,50 € - Confiserie : 1 € - Petite Confiserie : 0.50 € - Café : 1 € - Barquette de frites : 1,50 € - Gaufres : 1.50 €

- Recrutement et rémunération d'agents contractuels pour la piscine et le camping saison 2020 :

Monsieur le Maire est chargé de recruter des agents occasionnels pour :

- l'entretien du parc et des locaux de la piscine
- le bar et les entrées de la piscine
- la surveillance de la baignade à la piscine
- l'entretien et l'accueil au camping municipal

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice majoré 329 pour une durée hebdomadaire de travail de 35h. Les agents qui assureront la surveillance de la baignade à la piscine seront rémunérés sur la base de l'indice brut 458 majoré 401 (emploi d'éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe – 6ème échelon)

- Compte-rendu du Conseil Communautaire de la CAB du 8 juin 2020

- Divers :

Ouverture du camping prévue le 1er juillet 2020

Ouverture de la piscine prévue le 6 juillet 2020

Achat d'un logiciel (AGEDI) de gestion de la population pour un montant de 719 € suite à l'obligation de dématérialiser les documents du Recensement Militaire.

Goudronnage du Chemin du Brandissou réalisé et financé par la CAB pour un montant de 26 324 €.

\* **CULTURE - PRATIQUES CULTURELLES :**

*Rapporteur : Mme Christine LALIZOU*

Mme Marie-Claude JAVERZAT, Mme Séverine BORDAS, Mme Béatrice FEYTOUT,

\* **SÉCURITÉ :**

*Rapporteur : M. Patrick LE CLAINCHE*

Mme Marie-Claude JAVERZAT, Mme Séverine BORDAS

\* **MATERIEL :**

*Rapporteur : M. Jean-Claude ROSET*

M. Michel BERNARD, M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND

\* **ACTIVITÉS ECONOMIQUES - MARCHÉS :**

*Rapporteur : Mme Béatrice FEYTOUT*

Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine LALIZOU, Mme Julie JACQ, Mme Christelle CHATEAUNEUF

\* **PETITE ENFANCE - SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE :**

*Rapporteur : Mme Marie-Claude JAVERZAT*

M. Michel BERNARD, Mme Marie-Christine TOURENNE, Mme Séverine BORDAS, M. Sylvain ROOY, Mme Coraline ROTH, M. Frédéric GAUTHIER

\* **TOURISME - PISCINE - CAMPING PARC SERVOIS :**

*Rapporteur : M. Frédéric GAUTHIER*

Mme Christine TOURENNE, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Jean-Claude ROSET, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Julie JACQ, Mme Christine LALIZOU

\* **GESTION LOCAUX TERTIAIRES (Place de la Poste et Rue de l'Eglise) :**

*Rapporteur : M. Patrick LE CLAINCHE*

M. Jean-Christophe BOUSQUET, M. Jean-Claude ROSET, Mme Christine LALIZOU

\* **TRAVAUX - VOIRIE :**

*Rapporteur : M. Jean-Christophe BOUSQUET*

M. Michel BERNARD, Mme Coraline ROTH, M. Jean-Claude ROSET, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe DURAND

Le Conseil Municipal approuve la création de commissions municipales telles que décrites ci-dessus et valide la désignation des membres de ces commissions.

- **Élection des membres de la commission d'appel d'offres :**

La commission d'appel d'offres (CAO) constitue une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit comporter, en plus du Maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le Conseil Municipal décide de recourir au vote à main levée et de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au

plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la CAO.

La liste déposée est la suivante :

- Liste n° 1

Titulaires : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Christine LALIZOU,  
M. Jean-Claude ROSET

Suppléants : M. Christophe DURAND, M. Michel BERNARD,  
M. Frédéric GAUTHIER

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement. Le résultat est le suivant :

Votants : 19 Exprimés : 19 Nombre de voix obtenues par la liste n°1 : 19

Les membres de la liste n°1 sont déclarés élus.

- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux :

- **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE LA DORDOGNE :**

2 délégués titulaires : M. Jean-Claude ROSET et M. Michel BERNARD

2 délégués suppléants : M. Frédéric GAUTHIER et M. Christophe DURAND

- **CORRESPONDANT DÉFENSE :** M. Patrick LA CLAINCHE

- **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU CŒUR DES TROIS CANTONS :**

1 délégué titulaire : Mme Christine TOURENNE

1 délégué suppléant : Mme Béatrice FEYTOUT

- **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE :**

1 délégué titulaire : M. Pascal DELTEIL

1 délégué suppléant : Mme Christelle CHATEAUNEUF

- **ERDF en cas de crise:**

1 correspondant titulaire : M. Jean-Claude ROSET

1 correspondant suppléant : M. Christophe BAËZA

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes

locales 2019 :

Taxe d'habitation : 6.31 %

Taxes foncière (bâti) : 17.35%

Taxe foncière (non bâti) : 68.30 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ces taux d'imposition pour l'année 2020

- Recrutements d'agents non titulaires de remplacement :

Monsieur le Maire est autorisé pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

- Constitution de la commission communale des impôts directs :

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, Monsieur le Maire propose une liste de contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La liste proposée comporte 12 personnes pour les commissaires titulaires et 12 personnes pour les commissaires suppléants.

Le Directeur Départemental des finances publiques désignera dans cette liste 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

- Durée des amortissements de l'éclairage public et de l'effacement des réseaux au compte 204 – Budget Principal :

Le Conseil Municipal décide d'amortir les biens acquis pour effacement des réseaux Éclairage Public et Télécom des comptes 204 sur une durée de 15 ans.

- Renouvellement d'un emploi dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement PEC :

Il est demandé à Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires pour renouveler le contrat PEC CAE CUI de M. Quentin EYNAUD au service technique à compter du 8 juillet 2020.

- Fermeture de poste suite à l'avis du Comité technique et présentation du tableau des effectifs :

Suite à l'avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Dordogne en date du 4 juin 2020, le poste d'Attaché territorial est définitivement fermé.

Le Conseil Municipal accepte l'avis du Comité Technique.

Monsieur le Maire présente alors le tableau des effectifs modifié.

- Promotion interne de deux agents au service technique :

La promotion interne est un mode d'accès dérogatoire à un nouveau cadre d'emplois.

Monsieur le Maire propose de transformer deux emplois destinés à répondre aux besoins permanents de la collectivité afin de permettre la nomination d'agents au titre de la promotion interne. Il s'agit de deux agents qui occupent actuellement des postes d'Adjoint Technique territorial principal de 2ème classe à temps complet. Le grade proposé pour ces deux agents est celui d'Agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ces transformations de postes.

- Opération d'investissement d'éclairage public – Éradication luminaires boules (2ème programmation) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer 14 luminaires « boules » situés résidence de l'accueil, hameau du Couderc et allée des chênes sur le territoire de la commune de Gardonne.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2018, les luminaires « boules » situés sur le pont ont été remplacés (1ère programmation).

Dans le cadre du règlement d'intervention de l'éclairage public adopté en comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) le 5 mars 2020, le SDE envisage un second et dernier programme de remplacement. Les opérations se dérouleront en 2021-2022.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la commune dans ce 2ème programme de remplacement des luminaires « boules » proposé par le SDE24.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.